

# Objectif autonomie

N°7  
JANVIER 2023



Le magazine du Conseil départemental  
de la citoyenneté et de l'autonomie  
| Alsace |



## Sommaire

03

Retour sur le Forum des aidants

04

Présentation de l'EHPAD La Roselière

06

Témoignage : Le pas en plus

08

Gym douce sur chaise pour seniors

09

L'accessibilité numérique

10

Le métier de médiatrice langue des signes

12

Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023

## édito



L'espérance de vie présentée chaque année dans le bilan démographique de l'Insee, s'établit en hausse en 2022, par rapport à 2020, année où elle avait fortement baissé du fait de la pandémie. Dans ce contexte de hausse constante, la Collectivité européenne d'Alsace met un point d'honneur à accompagner au mieux et à prendre soin de nos aînés, des personnes handicapées et des plus fragiles.

La prévention contre la perte d'autonomie et l'accompagnement vers le « bien vieillir » sont de véritables défis d'avenir. Le CDCA Alsace, à travers ses travaux menés dans les 6 commissions thématiques, entend répondre à cet adage

### « Ajouter de la vie aux années (et) pas des années à la vie »

En tant qu'instance de démocratie participative, le CDCA se doit de porter un regard sur le maillage territorial de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Il devient le porte-parole dans les instances des politiques de l'Autonomie. Tout comme il se doit de faire respecter les droits et la bienveillance des usagers. Sa mission n'est-elle pas d'informer les proches aidants, les familles, les usagers, mais également les représentants des institutions en charge des politiques œuvrant dans ce secteur ?

Restaurer l'usager comme citoyen, c'est le replacer dans son appartenance à la communauté politique et c'est aussi l'inviter à se dépasser lui-même dans le souci de la chose publique !

Il va de soi que la reconnaissance de l'usager citoyen nécessite une évolution des institutions et des organisations. C'est dans le respect de la dignité de chacun et dans une mutuelle reconnaissance que pourra s'élaborer et se construire collectivement le sens.

Être acteur de son existence !

Nos énergies conjuguées nous permettront de construire de grandes belles choses.

Que cette année 2023 qui démarre soit la meilleure de toutes. Une année riche en projets professionnels et familiaux.

Merci aux membres du CDCA qui ont contribué à la rédaction et la réalisation de ce magazine Objectif Autonomie n°7.

Sylvie KLEIN

Vice-Présidente pour les personnes âgées.

## Retour sur le Forum des aidants

« Aider un proche sans s'épuiser » Voici le thème du Forum qui s'est tenu le 8 novembre dernier au Centre de Réadaptation de Mulhouse et dont l'initiative revient au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Une journée consacrée aux aidants qui assument un rôle important et essentiel au quotidien et doivent concilier, souvent non sans mal, vie professionnelle, vie familiale et aide à son proche.

Grâce à l'investissement quotidien de l'aidant, les personnes aidées peuvent rester chez elles et garder leurs habitudes. Pour autant cet accompagnement n'est pas sans impact. Fatigue physique, psychologique et morale liées à la multitude et la difficulté des tâches et gestes à accomplir. Stress, troubles du sommeil, sentiment de culpabilité, isolement, problèmes de santé... Un don de soi qui peut conduire à l'effacement de soi-même.

L'enjeu de cette journée : rassembler sur un même lieu plusieurs acteurs associatifs et institutionnels et apporter des réponses concrètes aux préoccupations des aidants. **200 visiteurs** ont ainsi pu échanger avec les exposants des **25 stands** présents et s'informer sur les dispositifs existants.

**2 tables rondes** sur l'impact au quotidien de l'aidance et sur les aides pouvant faciliter le quotidien auront été les moments forts de cette journée avec de riches interactions entre le public et les professionnels présents.



« Sur place, un accompagnement des aidés était proposé par l'association Au Fil des Loisirs. Ici Monsieur Robert et Nuage.



Mlle Maria K, clown fil rouge, a insufflé avec justesse un peu de légèreté lors des sujets parfois difficiles abordés en tables rondes.



# Présentation de l'EHPAD La Roselière

EPHAD La Roselière à Kunheim (membre de l'Alliance Saint Thomas Seniors)

**L'Alliance Saint Thomas Séniors est un réseau d'associations au Service des aînés. à ce jour, ce sont 18 associations ou fondations qui constituent ce réseau.**

## Localisation, construction de La Roselière

La Roselière a été construite en 1993 sur le ban de Kunheim (68) par un collectif de 34 communes. Les murs appartiennent au Syndicat SYMAPAK (SYMAPAK mixte pour l'accueil de

personnes âgées) présidé par Mme Josiane Bigel. L'établissement peut accueillir jusqu'à 127 personnes avec un effectif salarié de 122 personnes (soit 95 équivalents temps plein), soit un ratio de 0,8. La Roselière comprend également une structure protégée pour les résidents atteints

d'Alzheimer : **Les Roseaux**, ouverte en juin 2010. Cette structure protégée d'une capacité de 26 personnes accueille les personnes atteintes d'Alzheimer ou de troubles apparentés. L'architecture des Roseaux permet une libre circulation dans les lieux de vie et sur la terrasse sécurisée.

## → Association Handi'chiens :

Handi'chiens est une association reconnue d'utilité publique qui remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance.

Plus de 2600 chiens ont été remis au cours des 30 dernières années, dont 300 chiens d'accompagnement social à des structures sanitaires et médico-sociales en France par le truchement de son antenne de Kunheim.

L'unité de formation nationale Handi'chiens est basée à la Roselière depuis 2018.

Robert Kohler assure la présidence de Handi'chiens depuis 2017.

Contact :  
contact.kunheim@handichiens.org



## Financement

Le financement de l'établissement, dont le budget annuel avoisine les 7 millions d'euros, est assuré par un prix de journée de 65€ (au 11/10/2022) soit 43 % du budget et d'aides diverses.

## Animations

Elles sont assurées par des bénévoles, des animatrices et le personnel de l'établissement

L'Association des bénévoles compte 84 bénévoles qui se répartissent dans différentes sections : transport pour l'accueil de jour ; entretien des bâtiments ; aide aux repas et convoyage, animations... Tous ces bénévoles cumulent environ 2755 heures à l'animation ; 1400 heures à l'aide aux repas ; 1260 heures pour la semaine citoyenne ; 2389 heures à l'entretien ; 1017 heures au transport et 100 heures pour diverses tâches, soit 8921 heures, ce qui représente six personnes en équivalent temps plein. Une dépense que La Roselière ne pourrait honorer.

La crise sanitaire des derniers mois a fortement impacté les animations et l'accueil de jour, malgré la pandémie et grâce aux bénévoles, le personnel

de l'établissement, souvent au bord du gouffre, a eu des aides précieuses.

**Lors des confinements « Covid », la Collectivité européenne d'Alsace a été très présente pour procurer à l'établissement les fournitures indispensables.**

Le bénévolat permet de libérer du personnel pour le bien-être des résidents.

Des activités externes à l'établissement sont également organisées, telles que des déjeuners au restaurant, des sorties pâtisseries, des sorties culturelles, à la ludothèque, des sorties courses, etc.

Les animations réalisées dans l'établissement sont :

Accueil de groupes musicaux, chorales, arrangements floraux, atelier couture, cuisine, mémoire, pâtisserie, peinture, aquarelle, toiletteage avec les chiens, bar, jeux de cartes.

## Un soutien aux aidants

Plus des deux tiers des personnes en situation de dépendance résident à leur domicile et non en institution, c'est pourquoi il est important de pouvoir venir en soutien aux aidants - qui sont bien souvent les conjoints ou les enfants - afin de leur offrir des instants

de répit. Ces moments de relâche sont d'une importance fondamentale dans la vie des aidants familiaux, et de nombreux témoignages ont été exprimés par les participants lors de cette rencontre.

## Une table d'hôte

La Roselière a d'ailleurs décidé d'accroître ses services dans ce domaine, à l'exemple de la table d'hôte qui permet à toute personne âgée de venir déjeuner à la maison de retraite et de participer aux animations qui s'y déroulent les après-midis. Dans le même esprit, il est proposé un accueil de jour à la carte, pour une ou plusieurs heures dans la journée, sur simple appel téléphonique et sans réservation. La Roselière de Kunheim inscrit aujourd'hui ses activités dans le soutien de nombreuses familles qui assurent les soins à leurs parents en situation de dépendance à leur domicile. Elle reste à l'écoute des demandeurs pour s'adapter au mieux aux besoins de chacun.

**Pierre MARCK**

Président de la commission Information-Communication du CDCA



## → À vélo sans âge

À vélo sans âge est une association loi de 1901. Elle milite pour créer un monde où l'accès à une citoyenneté active rend heureux les citoyens âgés et leur offrir la possibilité de rester une partie active de la communauté et de leur environnement.

L'antenne d'À vélo sans âge de Biesheim a été créée en 2017, elle dispose de 4 triporteurs, Seppala (Christiania Bike) depuis 2017, Schangala (Triobike) depuis 2019, Lisala et Finala depuis 2022. Les 4 sont équipés d'une assistance électrique de 2 batteries, d'une capote, d'une couverture chaude et imperméable, et d'un plaid.

13 bénévoles actifs (11 pilotes et 2 accompagnatrices) et 5 adhérents soutiennent l'AVSA.

Les villages concernés par les 3 structures sont Kunheim, Neuf-Brisach, et Volgsheim.

Les 4 triporteurs (seuls ou accompagnés) sillonnent les pistes cyclables le long du canal du Rhône au Rhin, les pistes cyclables, sur les bords du Rhin à Breisach en Allemagne. Étant originaire d'un village des environs (Biesheim), j'ai été convié par le président Jean-Marie Biellmann, à être véhiculé sur le triporteur Seppala pour une balade avec d'autres résidents de la Roselière. Ce fut pour moi une expérience inoubliable de revoir des lieux fréquentés dans mon enfance et surtout de partager l'émotion et la satisfaction des résidents. Les triporteurs ont été financés par un club de 25 partenaires.

Une vidéo de ces promenades est visible sur le site de l'association [www.avelosansage.fr](http://www.avelosansage.fr)

Contact :  
jean-marie.biellmann@avelosansage.fr



## Témoignage : Le pas en plus

Nous avons accueilli **Vincent** à 3 ans et 3 mois. A cette époque, Vincent ne s'exprime pas oralement et commence doucement à faire quelques pas. Nos craintes concernent donc tout naturellement son bien-être, son développement et son intégration future en classe ordinaire.

Dès le début de son parcours scolaire, il a eu la chance d'être soutenu par des enseignants accueillants et créatifs, mais qui ont su, parallèlement, nous rappeler les limites dans ses possibilités d'apprentissages. Après deux années en CLIS (Classe pour l'inclusion scolaire), il intègre un IME (Institut médico-éducatif), puis, à 20 ans, un FAS (Foyer d'accueil spécialisé) en accueil de jour, suite à deux périodes d'accueil temporaire. Le premier période dure 15 jours.

15 jours ? L'idée qu'il parte aussi longtemps sans nous, dans un lieu qu'il ne connaît pas... Et ses absences convulsives au réveil, ses médicaments

journaliers... Le contact avec les autres, il l'a ; mais quels autres va-t-il côtoyer ? Les habitudes prises pour la toilette et lui rappeler d'aller au WC ! Qu'en sera-t-il ? Et lui comment va-t-il vivre tous ces changements ? Il dit à peine quand il a mal ! Faudra deviner alors pour ceux qui ne le connaissent pas ?

C'est vrai, il faut l'aider à se doucher, le guider verbalement, et parfois le laver. Idem pour aller aux toilettes : lui rappeler, l'accompagner, reprendre pour lui montrer.

Être propre, sentir bon le matin en partant, soigner son visage de jeune adulte, toute cette attention que nous devons avoir représentait aussi l'attention que d'autres auraient pour lui et le plaisir qu'ils auraient à être à son contact !

Oui, quelle attitude avoir pour le mieux-être de notre enfant devenant un jeune homme ? Comment s'éloigner de ce « corps à corps » parfois, dont on ressentait la gêne ou l'embarras, moments laborieux

et que l'on dépassait en nous disant que nous n'avions pas le choix, que cela participait à sa socialisation, qu'il se sentirait bien et mieux avec les autres.

Alors, partir 15 jours ? Tout ça, tournait dans nos têtes comme une boule d'angoisse ou quelque chose comme ça, entre inquiétude et doute, qu'on se refilait, nous disant qu'il sera entouré certes, mais pourra-t-il dire quand ça ne va pas ! Pourra-t-il se défendre face à des plus âgés et appeler qui ?

Juillet 2011 : 1ère rencontre avec un chef de service et une éducatrice qui prend soigneusement des notes : ses habitudes, ce qu'il aime, les possibilités avec les autres. Puis un peu plus tard la visite du foyer, le rez-de-chaussée en longueur avec ses bureaux, une salle de sport, un réfectoire et l'ascenseur ; puis les étages, ce couloir avec ces chambres. Fermées ? Non, pas toutes, et tiens là, des portes ouvertes, là une musique en fond, des plantes dans le couloir et des tableaux au mur. Un salon à chaque étage avec cuisine pour le petit déjeuner, plutôt accueillant !

Nous croisons Michael un jeune du foyer : « Bonjour, vous êtes ses parents, il va venir quand ? »

En janvier 2012 un premier séjour est prévu de 15 jours ; 15 jours comme ça sans rentrer le week-end ! Ça nous apparaît si long, sans revenir à la maison !

Ce dimanche après-midi nous voilà tous les trois devant la porte du foyer, l'un avec la valise, l'autre sonnait à l'interphone, et Vincent avec son poste et ses CD. Qui allait être là ?

L'angoisse perçue les semaines passées en pensant à ce départ, cette absence, se transforment peu à peu en une résolution : nous allons suivre le chemin qu'il nous montre en allant, lui déjà vers l'éducatrice puis vers un jeune homme qu'il croise. Nous entrons dans la chambre réservée pour les personnes en séjour temporaire. On installe ses vêtements dans l'armoire, il pose son poste sur le bureau, découvre la télévision et sa télécommande : tiens ! Comme à la maison !

### Comment le quitter, s'absenter ?

**En fait partir**, le laisser ; il nous faut nous rassurer, rester sur l'impression qu'il nous communique : il a d'autres choses à découvrir, d'autres à rencontrer et d'autres seront là pour lui.

Après sa première nuit au foyer et une journée passée en accueil de jour, nous avons souhaité l'appeler en soirée, l'entendre, percevoir dans sa voix, le ton et son air, que peut-être il ne manque de rien.

Il prend le téléphone que l'éducatrice lui passe, on l'entend se déplacer tout en nous parlant, aller devant sa télévision,

s'installer pour nous parler, raconter les activités de la journée.

Ce pas à pas résonne comme une raison qui s'installe, celle de le laisser avancer, nous tenant à ses côtés. Il part vers les autres -tiens, d'ailleurs, quand nous l'accompagnons, nous sommes un peu en arrière, comme toujours en appui !

Peu à peu ce lieu -le foyer- qui aurait pu être étrange, et même étranger à notre environnement familial et amical, devient un sujet que l'on intègre petit à petit : un projet qui fait maintenant parti de ce que nous allons vivre avec lui, et ensemble, une séparation qui ne serait pas une rupture, une absence qui ne serait pas un vide.

Au cours de deux réunions, organisées avant l'accueil de Vincent en FAS, auxquelles Vincent participe aussi, le projet de service nous est présenté, offrant à entendre qu'un tournant sera pris. Que les éducateurs se chargeront d'accompagner les choix de notre fils, pour retirer de l'argent, acheter des vêtements, ou tout autre objet qui semble pertinent aux yeux des éducateurs ou de Vincent ; rester au foyer le temps des week-ends s'il le souhaite et partir pour ses congés ailleurs qu'en famille.

Notre attention est particulièrement attirée par une position que souhaite développer le service, à savoir prendre en charge les rendez-vous médicaux avec lui, et peu à peu, sans nous ; le principe étant de donner une dimension plus concrète de ce qu'ils appellent : **son autonomie**.

Pour nous, se dépendre de son suivi médical par exemple, annoncé comme ça, de façon brusque, ça nous semble inconcevable. En fait, ce que nous avons du mal à vivre alors, ce n'est pas tant qu'il nous quitte pour s'installer en foyer, mais plutôt ce qui nous apparaît au final comme une rupture d'une continuité d'être ensemble, où plus rien ne vaut : ressentir comme une cassure à accepter, qui signifie l'emprise d'un autre sur notre fils. Là où d'autres parents mettent des années à envisager le départ de leurs jeunes adultes, l'idée d'un tel changement nous apparût comme si l'équipe nous disait « on s'en occupe maintenant ».

En réponse à l'autre, ce que Vincent dit pouvoir faire pose question. En effet, souvent, ce que nous renvoie les autres du désir de notre fils, nous apparaît faire rupture avec ce que nous pensons connaître de lui, lui qui dit presque systématiquement oui à ce qu'on lui propose, lui qui apparaît toujours partant, sans apporter un jugement personnel ou une appréciation particulière. Alors, comment discriminer son réel désir du désir de l'autre, exprimé par cet autre qu'il ne connaît pratiquement pas ?

Être autonome, serait-ce être en relation ou se débrouiller seul ? Le contact : il l'a ; aller vers les autres : pas de souci ! s'intéresser aux autres, à ce que l'on échange avec des amis : ça oui, parfois jusqu'à être « obligé » de lui demander de laisser les autres parler. En revanche, se « débrouiller seul » pour certaines activités du quotidien -ou prendre position au quotidien-, nous savons que cela reste difficile.

Beaucoup d'apprentissages que nous pensions acquis : traverser un carrefour en fonction des feux de signalisation, essayer d'écrire ou de lire la date, savoir l'heure, se repérer dans le temps ... ne tiennent pas dans la durée, comme si l'instant seul vaut, laissant de côté ou dans l'oubli les inscriptions passées.

Un échange appuyé a permis de rendre compte de notre réticence quant à laisser à d'autres ces questions importantes : ne plus être accompagné aussi vite par nous, en particulier dans le domaine médical. Cela aurait pu être entendu comme une résistance de notre part, résistance à l'autonomie telle qu'elle était décrite. Mais nous devons faire entendre ce ressenti comme indispensable à une construction d'une autonomie, détachement partiel, que nous avions à prendre nous aussi.

La situation peut sembler paradoxale : il lui faut gagner en autonomie pour autant nous ne pouvons pas nous détacher de l'idée qu'il nous faut l'installer dans ce que nous appelons son studio.

### Alors le pas en plus ?

Le pas en plus est celui qui nous permet de trouver un appui mutuel, lui : aller vers les autres, et nous : le reconnaître dans cette « capacité » à vivre avec d'autres.

Le pas en plus c'est aussi -pour nous parents- se savoir être accueillis, avoir un contact individuel avec des professionnels de l'équipe. Être accueilli, c'est aussi participer à la déco de son « studio » tout en le laissant organiser son espace avec l'éducatrice qui le conseille.

**Le pas en plus**, c'est venir le chercher le vendredi pour les week-ends ; c'est nous faire partager ses rencontres, nous raconter ses nouvelles activités : une sortie en soirée en ville avec sons et lumières, -lui qui était très vite fatigué en fin de journée- ! ; une sortie à la gravière -lui qui nous disait ne pas aimer l'eau !

Oui, **le pas en plus** c'est aussi nous retrouver avec ce que nous connaissons de lui et (re)découvrir ce qu'il nous avait indiqué dès les premières années, c'est-à-dire cette capacité d'engager un lien, même furtif, d'ouverture vers un autre qu'il perçoit comme confiant et capable de s'intéresser aussi à lui.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit ; elle s'enracine d'abord dans le temps familial, puis dans la relation aux « autres » plus proches de lui et de nous, comme l'équipe éducative, et plus largement dans les relations à ses copains et copines du foyer.

Il semble nécessaire pour les parents d'entendre cette dimension du lâcher prise ; mais comme on le dit souvent : « notre fille, quand elle est partie de la maison pour s'installer avec son copain, à tout moment, si elle le désirait, elle pouvait nous dire, appeler, rendre compte de son sentiment... ».

Pour notre fils, c'est sans doute bien la crainte de ne pas être là quand il le faudrait, suppléer à un besoin, une demande non formulée ou difficile à traduire ; en fait, c'est interroger sa capacité de faire appel.

Ce passage pour notre fils, il faut, pour nous parents, le reconnaître comme un acquis d'un pas en plus, mais aussi pour ceux qui accueillent notre fils, que nous soyons à une place, responsabilisés par les informations qu'on nous donnera, les avis qu'on nous demandera et les axes d'un ensemble de projet qu'on nous fera partager.

L'autonomie se construit avec cette dimension de l'altérité présente pour chacun, pour notre fils, pour nous parents, et pour les équipes du foyer et des activités de jour.

L'autonomie n'est pas tant le fait de se débrouiller tout seul, au risque d'en être trop seul ; elle nous met en marche dans un vivre ensemble, soulignant que l'autonomie naît dans un rapport au collectif, permettant à la personne handicapée mentale de garder une capacité de s'exprimer, une capacité de décider, mais également une capacité de s'opposer.

En écrivant ce texte, nous avons envie de rendre compte des étapes d'évolution et de moments vécus d'un passage : celui de l'adolescence en famille, à l'âge adulte en foyer. **Le pas en plus**, c'est ce temps, celui d'un essai temporaire, de la décision prise d'aller en foyer -une décision prise avec et par notre fils-, et la construction dans ce détachement ou un attachement différent : celui d'un adulte à sa famille.

Brigitte  
et Louis PROST  
Membres du CDCA

# Gym douce sur chaise pour seniors :

Les bénéfices de la gym douce assise ne sont plus à démontrer. Les seniors sont plus enclins à souffrir de problèmes musculaires, articulaires et autres problèmes de santé.

Arrivés à un certain âge, le corps et les organes se fatiguent. Pour combattre ces effets, il n'y a rien de mieux qu'une activité physique régulière. Dans le cadre des seniors, la gym douce sur chaise est confortable pour les seniors, se sont des exercices qui sollicitent les articulations, la souplesse, la mémoire, les muscles.

Ces exercices permettent de travailler sur différents aspects, à savoir :

- la motricité
- l'équilibre
- la coordination des membres.

Les mouvements exécutés ne nécessitent pas des efforts intenses. Il est important de noter que la gym douce sur chaise pour senior est une activité encadrée par un coach.

À Gundershoffen, village situé dans les Vosges du Nord, Janine, animatrice sportive, diplômée sport et bien être, anime depuis le début de mois de septembre cette discipline tous les

mardi matin. Cette dernière veille non seulement à la bonne exécution des tâches, mais aussi au respect de la posture.

Prévenir la perte d'autonomie à travers ces séances de gym douce assise est un véritable bouclier contre les méfaits du temps qui passe... Ces séances sont également un vecteur de lien social, elles permettent aussi et de manière efficace, de combattre bien souvent l'isolement des seniors et d'entretenir son tissu social.

La gym douce pour seniors permet également une meilleure confiance en soi, de réduire son stress, de prévenir les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'obésité. Elle renforce par la même occasion les défenses immunitaires.

Les exercices de la gym douce sur chaise à pratiquer par les seniors sont nombreux. En voici 2 exemples:

- la girouette : cet exercice fait travailler les membres supérieurs et permet une bonne souplesse rotative
- le footballeur : cet exercice fait travailler les membres inférieurs, il favorise la tonicité des muscles abdominaux et ceux des quadriceps.

Avec pour objectif d'encourager la prévention pour la perte d'autonomie des seniors, Janine, responsable d'une association de fitness club, ayant pour mission un intérêt général, a répondu à l'appel à projets d'actions collectives.

En partenariat avec la Fédération Française Sports pour Tous, la Collectivité Locale, la Collectivité européenne d'Alsace et le financement alloué par la Conférence des financeurs, ce projet s'inscrit dans le cadre général de la politique de prévention et du bien vieillir à travers les bienfaits de l'activité physique.

C'est pourquoi il est fortement recommandé d'appliquer la consigne suivante,

**Bougez !  
Devenez acteur  
de votre bien-être**

**Sylvie KLEIN,**  
Vice-Présidente CDCA

**Janine ERHOLD,**  
Coach sportif



Janine et ses seniors en action à Gundershoffen

Gabriel Reeb, Gilles Trautmann, Lise Gackel, lors de la commission Info Com du 25 octobre 2022.



## L'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique signifie que les sites internet et tous leurs contenus sont développés pour que les personnes handicapées puissent les utiliser, et ce quel que soit le handicap (sensoriel, physique, cognitif, etc, et quel que soit le mode d'accès (utilisation ou non d'une souris, navigation exclusive au clavier ou avec un autre dispositif de suivi, synthèse vocale).

C'est avant tout un droit inscrit dans la loi et, avec des obligations énoncées dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), complété et précisé par la Charte d'accessibilité de la communication de l'État, qui s'applique aux sites internet de l'État et de l'ensemble des organismes publics, et donc aux sites de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans ce cadre, lors de la réunion de la Commission Information et Communication du CDCA du 25 octobre 2022, Gilles Trautmann (membre non-voyant de la

Commission) accompagné de Gabriel Reeb (président de la Fédération des Aveugles Alsace-Lorraine-Grand Est) a fait une impressionnante démonstration d'un logiciel de synthèse vocale (NVDA), en présence de Julie Capon, responsable de l'Unité image et numérique de la Direction de la communication de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette démonstration a permis de relever des défauts d'accessibilité, dont certains bloquants.

Madame Capon a annoncé qu'un audit a été confié à un prestataire externe chargé de vérifier le niveau de conformité au RGAA, afin de pouvoir établir la déclaration d'accessibilité obligatoire sur tout site public et de définir un plan pluriannuel d'actions de mise en conformité sur trois ans.

Un groupe de travail composé de membres du CDCA représentant les divers handicaps concernés

viendra en appui de la Direction des services informatiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour rendre non seulement les sites plus accessibles, mais aussi pour améliorer leur ergonomie et ainsi faciliter leur utilisation et compréhension par tous les publics.

**Pierre MARCK  
et Gilles TRAUTMANN,**  
Commission  
Information-communication



## Présentation de la Maison Départementale des Sourds 68 et du métier de médiatrice en langue des signes

Médiatrice en langue des signes Française, j'ai la chance d'exercer ce métier au sein de la Maison Départementale des Sourds 68 (MDS 68) à Illzach.

Après une formation d'aide médico-psychologique, et plusieurs années dédiées à l'accompagnement d'enfants et adolescents en situation de handicap moteur, j'ai souhaité me spécialiser dans le domaine du soutien aux enfants présentant des troubles associés, tels que ceux liés à la communication.

Mon parcours professionnel a croisé celui d'une orthophoniste qui souhaitait développer un mode de communication accessible aux nouveaux profils des enfants accueillis au sein de l'établissement dans lequel j'intervenais, notamment ceux présentant une déficience auditive.

C'est tout naturellement que nous avons allié nos connaissances, et développé l'utilisation de techniques et d'un vocabulaire issu de la langue des signes française.

Parallèlement à cela, j'ai poursuivi mon cursus de formation, auprès notamment du Centre de Formation Visuel LSF Grand Est à Mulhouse.

Monsieur Romuald Ntounta, qui en est aujourd'hui également le directeur, était l'un de mes formateurs.

Lorsque, muni de sa casquette de Président de l'Association socio-culturelle et sportive des sourds de Mulhouse, il m'a fait part de son projet d'ouverture d'un accueil dédié aux adultes sourds et malentendants, puis de celle d'un service d'accompagnement, je n'ai pas hésité à rejoindre l'équipe !

Structure unique en son genre, gérée par un conseil d'administration composé uniquement de personnes sourdes, la MDS68 a ouvert ses portes en décembre 2012.

Dans un premier temps, face à l'urgence ressentie par les dirigeants de l'association, il s'agissait de répondre aux besoins « administratifs » de leurs membres : aide à la lecture et /ou à la rédaction de courriers, traductions d'échanges téléphoniques (pour l'aide à la prise de rendez-vous par exemple).

À mon arrivée en octobre 2013, Monsieur Ntounta et son conseil d'administration, ont souhaité développer l'accompagnement des usagers par une médiatrice en LSF, à l'extérieur de la structure : tout était alors à inventer !

Quelle merveilleuse expérience que d'avoir participé à l'élaboration de ce qui allait devenir le SAAS (Service d'aide administrative et sociale) puis, devant le succès rencontré, à la création du SAE (Service d'Appui à l'Emploi).

C'est face au manque cruel d'accompagnement par des services spécialisés permettant aux personnes sourdes et malentendantes de gérer les aléas du quotidien, que ces projets innovants ont vu le jour.

La MDS68 œuvre pour favoriser l'accessibilité sociale, administrative et professionnelle : par sa présence, la médiatrice en LSF permet de répondre à ces besoins humains aussi riches que variés !

Les progrès techniques permettent aujourd'hui d'apporter une réponse rapide, par le biais de visioconférences notamment.

Cet outil de communication, particulièrement utilisé par les personnes sourdes, a permis de maintenir du lien, notamment aux heures les plus difficiles de la crise sanitaire.

Il était essentiel de pouvoir ainsi rendre accessible à tous, l'intégralité des informations et décisions transmises par le gouvernement, ainsi que leurs ajustements éventuels, en évitant l'isolement social des plus vulnérables.

Bien entendu, les accompagnements sont proposés à chaque usager en fonction de ses capacités et des difficultés rencontrées ; il s'agit de l'une des spécificités du métier de médiatrice en LSF : adapter son niveau de langue en fonction de l'interlocuteur, veiller à la bonne compréhension du message, reformuler si nécessaire.

C'est ainsi que ma profession me permet d'apporter mon aide dans tous les domaines de la vie courante, en assurant à la personne sourde ou malentendante une traduction de ses échanges, lui permettant d'être à niveau égal avec son interlocuteur dans la réalisation de nombreuses démarches administratives et sociales (vie quotidienne, accompagnements

dans le domaine du soin, questions relatives au domaine financier, juridique, professionnel,...).

Il s'agit également de savoir trouver les professionnels « relais » dans certaines situations spécifiques, rediriger les usagers vers d'autres interlocuteurs et leur domaine de compétences : la médiatrice en LSF se charge alors de la prise de contact, de la prise du rendez-vous, et de l'accompagnement sur place pour assurer la traduction.

De plus en plus d'administrations et de services reconnaissent également aujourd'hui les qualités d'intervention de la MDS68.

Ainsi, les services de la Collectivité européenne d'Alsace, ceux de l'Aide sociale à l'enfance, mais aussi certains services judiciaires, sollicitent régulièrement ses compétences.

Les usagers sourds ou malentendants ont la possibilité de « mutualiser » auprès des services de la MDS68 : ils reversent une contribution de leur PCH\*, ouvrant l'accès à un accompagnement jusqu'à deux heures par jour.

Ils sont aujourd'hui une quarantaine ayant souscrit ce type de contrat.

Les aides apportées en-dehors de ce forfait, sont facturées à l'heure (appel téléphonique, aide administrative, etc.), auxquels s'ajoutent les frais kilométriques de déplacement, le cas échéant.

De part mes interventions, où les contacts humains sont importants, j'ai l'occasion de rencontrer une multitude de professionnels différents, dans des domaines tout aussi divers ! Les connaissances ainsi acquises, et la curiosité d'esprit dont il faut savoir faire preuve, représentent l'une des principales richesses qu'offre le métier de médiatrice en LSF.

Bien entendu, certaines interventions sont parfois difficiles, notamment sur le plan émotionnel.

Les liens qui se créent avec les différents usagers réguliers, au fur et à mesure du temps et des différentes

interventions sont importants : ils permettent à la personne accompagnée de bénéficier d'un cadre rassurant.

Ne pas avoir à s'inquiéter des problèmes de communication qui pourraient être rencontrés, s'exprimer en toute confiance, savoir que l'on sera compris et informés au même titre qu'une personne « entendante » est primordial.

Parallèlement à cela, il est important, pour la personne qui assure la transmission du message, de savoir prendre le recul nécessaire, afin d'accompagner au mieux ces moments qui peuvent s'avérer éprouvants, comme pour tout un chacun.

Il s'agit de trouver le bon équilibre entre l'attention professionnelle qu'exige cette profession, et la distance affective à maintenir !

**Cécile DESAINT**

Médiatrice en langue des signes

\* PCH : Prestation de compensation du handicap – Forfait surdité versé par les services de la MDPH.

Le contrat de mutualisation auprès de la MDS68 est signé pour une durée d'un an renouvelable.

# Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023

**Quelles mesures pour l'adaptation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société** dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2023 ?

L'un des axes de travail de la commission Ressources étant de faire une analyse critique des différents rapports gouvernementaux en lien avec l'autonomie, voici quelques réflexions à propos du Projet de la loi de financement de la sécurité sociale 2023.

Si nous déplorons que le projet d'une loi spécifique à l'adaptation de la société aux problèmes de la perte d'autonomie soit définitivement enterré, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 présente néanmoins quelques mesures en faveur des personnes âgées et en situation de handicap

Un chapitre entier est consacré au renforcement de la politique de soutien à l'autonomie avec quelques mesures « phares » notamment celles concernant la construction d'une société du « bien vieillir chez soi » et des financements

spécifiques consacrés d'une part au secteur médico-social et d'autre part à l'adaptation de logements au grand âge « MaprimAdapt » par l'ANAH.

Le besoin essentiel de l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société a été reconnu par une mesure d'aide à la vie sociale : deux heures supplémentaires par semaine prévues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Mesure importante qui devrait être incluse dans le temps de travail d'aide à domicile pour établir entre le soignant et la personne en perte d'autonomie des relations de confiance et d'échanges. C'est une question de bon sens : « donner du temps pour faire du bon travail et pouvoir détecter certaines fragilités ». Il faudra trouver d'autres solutions pour pallier les difficultés de recrutement des personnels d'aide à la personne : la revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance sociale de ces métiers sont-ils suffisants ?

Nous apprécions la mise en place de rendez-vous prévention aux âges clés 20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans.

Néanmoins, nous regrettons que les classes d'âge au-delà de 65 ans ne soient pas concernées. Il serait indispensable que ces rendez-vous aient lieu pour les tranches d'âge 70-75 ans, 80-85 ans pour prévenir les aggravations de la perte d'autonomie...

L'ensemble de ces mesures et leur financement ne suffiront pas à prendre en compte les enjeux autour du vieillissement de la population et à l'institution d'un droit à l'autonomie. Il faudra continuer à y réfléchir et à obtenir un plan de mesures à long terme pour une véritable société inclusive.

**Françoise EIDEN**

Présidente  
de la Commission ressources

## Sites à consulter :

[www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0274\\_projet-loi](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0274_projet-loi)  
[www.senat.fr/leg/tas22-018.html](http://www.senat.fr/leg/tas22-018.html)

